

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

Délibération n° D-2022-204

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2022

Travaux de mise en conformité opérationnelle - Stade René
Gaillard - Cofinancement par la Ville de Niort

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Baptiste DAVID

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

Direction des Finances**Travaux de mise en conformité opérationnelle - Stade René Gaillard - Cofinancement par la Ville de Niort**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de cofinancement entre les Communes et l'EPCI de rattachement ;

La Communauté d'Agglomération du Niortais s'est vue transférée le Complexe de la Venise verte au 1^{er} mars 2018.

Début 2022, la Commission infrastructures Stades de la ligue de Football Professionnelle a indiqué que le Stade René Gaillard ne satisfaisait pas aux exigences réglementaires en termes d'éclairage et de sécurisation de l'espace visiteurs et qu'à ce titre, l'équipe des Chamois Niortais ne pourrait pas accueillir les rencontres du club à domicile sur la prochaine saison.

L'enjeu financier est de l'ordre de 430 000 € TTC.

Une partie du projet entrant dans les préoccupations du Plan Climat, la Communauté d'Agglomération du Niortais a sollicité une subvention auprès de l'Etat (Dotation de soutien à l'investissement local – DSIL) pour le remplacement de projecteurs à lampes sodium de 2002 pour des projecteurs à LED pour ce site. Ainsi, la puissance installée va baisser des 2/3 par rapport à aujourd'hui.

Compte-tenu des circonstances particulières de cette opération, il est proposé que le solde restant à financer soit partagé, à part égale, entre l'Agglomération et la Ville de Niort, au titre des investissements nécessaires pour le maintien en conditions opérationnelles de cet équipement transféré.

Le plan de financement ci-après distingue les différents postes de dépenses :

PLAN DE FINANCEMENT			
Principaux postes dépenses	Montant HT en €	Financement	Montant HT en €
Prestations intellectuelles	6 000	DSIL	105 000
Eclairage	282 000	VILLE DE NIORT	126 500
Mise aux normes parage visiteurs (clôtures, portails...)	70 000	CAN	126 500
TOTAL HT	358 000	TOTAL HT	358 000
TVA	72 000	CAN (récupération FCTVA)	72 000
TOTAL TTC	430 000	TOTAL RECETTES	430 000

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la sollicitation de la Communauté d'Agglomération du Niortais de versement d'un fonds de concours par la Ville de Niort dans la limite de 50% du montant HT restant à la charge de la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentant la part maximale pouvant être appelée dans le cadre des fonds de concours.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ